

C'EST QUOI LES NAO?

Des Négociations Annuelles Obligatoires (N.A.O.) doivent être organisées entre l'employeur et toutes les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise. La direction de Pénélope a l'obligation légale de négocier avec les délégués syndicaux sur les thèmes et objectifs suivants :

- **La rémunération** (salaires effectifs, primes, etc.), la durée et l'organisation du temps de travail, le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise ;

- **L'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes, notamment les mesures visant à supprimer les écarts de rémunération, et l'emploi des travailleuses et travailleurs handicapés ;

- **Les conditions de travail** et le droit à la déconnexion, c'est-à-dire la garantie pour les salarié-e-s de ne pas être contacté-e-s par son responsable hiérarchique en dehors du temps de travail.

Vous l'aurez compris pour les salarié-e-s c'est donc le moment opportun de porter aux oreilles du patron leurs demandes d'augmentation, de reconnaissance de leurs sites, qualifications et savoir-faire, d'une meilleure qualité de vie et de sécurité au travail.

La direction ne consent aucun effort pour les salarié-es !

L'année 2021 est déjà bien entamée, mais la direction ayant tellement traîné pour négocier en 2020 que nous sommes toujours au point mort.

La crise sanitaire n'a pas arrangé les choses, allons-

nous pouvoir commencer un jour ou non ?

Réponse Eh bien nous attendons encore la prochaine date !!

Lors de la première et unique réunion N.A.O., nous avons contesté les critères de proratisation et en général d'attribution de la prime d'assiduité, proratisée en fonction des jours travaillés.

TA PRIME OU TES CONGÉS ?

Petit rappel sur l'accord relatif à la prime d'assiduité : elle est de **300€ brut par an**.

Sachant qu'un salarié bénéficie annuellement de 5 semaines de congés, il doit se contenter uniquement de **225€ brut** puisqu'elle prend en compte seulement les jours travaillés.

Donc, lorsque le salarié pose ses congés, il doit en

même temps sacrifier une partie de sa prime.

Collègues PÉNÉLOPIEN-NES, cette prime trimestrielle de 75€ brut, soyez francs, vous l'avez déjà vue sur votre bulletin de salaire ?

Nous déplorons les critères de proratisations, et que cette prime soit trimestrielle, ce qui n'est pas acceptable pour notre syndicat, c'est pourquoi nous **n'avons pas signé cet accord.**



SUD demandera pour vous :

- Paiement des salaires le 3e jour ouvré de chaque mois.
- Réévaluation de la prime d'ancienneté (qui est actuellement de 75€ bruts pour 10 ans) :
 - 1 ans : 50 €
 - 2 ans : 100 €
 - 3 ans : 150 €
 - 5 ans : 230 €
 - 10 ans et plus : 300 €
- **Congés ancienneté :**
 - Au bout de 3 ans : acquisition d'un jour de congé
 - Au bout de 5 ans : acquisition de deux jours de congés
 - Au bout de 10 ans : acquisition de trois jours de congés
- **Conditions de travail :**
 - 5 jours par an de congés exceptionnels pour enfant malade pris en charge par la société.
 - Requalification des chefs hôtesses et responsables de site en tant que agents de maîtrise (à partir du coefficient 200).
 - Limitation du déplacement à une heure de trajet pour les hôtesses et hôtes en reclassement.
 - Limitation du nombre de portefeuille pour les responsables planning et une nouvelle politique d'embauche de personnel pour lutter contre la surcharge de travail.
- **Prime d'assiduité :**
 - Une prime d'assiduité mensuelle d'un montant de 25 €.
 - Suppression de la proratisation en fonction des congés payés.
 - Etablissement d'un nouvel avenant pour revoir les critères d'attribution.

Et comme on peut s'y attendre le secteur entier et touché par cette mauvaise foi , phone regie, samsic, ... gèle des salaires, pas d'augmentation ...

Au niveau de la branche prestataire de service, c'est le même discours pas d'argent, pas de geste, rien, alors même que les 3 premiers coefficients de notre grille ont déjà été rattrapé par le smic !!!

NOUS ORGANISONS UNE GRÈVE GÉNÉRALE LE 24 ET 25 MARS!!! IL EST TEMPS DE DIRE STOP



**Revalorisation de 0.99 % du SMIC
Augmentation des salaires de la convention collective P2ST ? Zéro
Prime Covid ? Zéro**

= STOP !

15/03/2021

Après deux réunions de pseudo négociations, le patronat de notre convention collective a mis fin à toutes discussions sur la possibilité de faire évoluer la moindre chose qui pourrait leur coûter même un centime d'euro... D'après eux, l'année a été difficile et il serait irresponsable de faire le moindre geste de reconnaissance envers les salarié-es. Pourtant, au vu des bénéfices de plusieurs groupes et des augmentations de salaire de nos dirigeants l'année n'est pas catastrophique pour tous...

Dans la réalité, la majorité des salarié-es de notre convention collective a continué à travailler avant, pendant et après chaque confinement. En télétravail, ou sur site, et parfois avec son propre matériel et sans indemnisation, les efforts ont été faits. Et ce, avec un respect parfois douteux des règles minimales de sécurité par les entreprises. Nombre de salarié-es ont eu la COVID via le travail ! Une autre partie des «salarié-es» s'est elle retrouvée sans rien (paste au chômage...) puisque notre convention permet les contrats ultras précaires qui ne durent que quelques heures... Enfin, une dernière partie a été en chômage partiel, voire y est encore aujourd'hui.

En tout cas, nous avons toutes et tous un point commun : nous avons largement donné, largement souffert de cette pandémie. En clair, nous devrions avoir un minimum de retour afin de récompenser tous nos efforts via notamment un partage des richesses que nous avons produites par le passé ou pendant la Covid !

Nos patrons sont en première ligne de l'immoralité et osent sans honte laisser les 3 premiers coefficients de notre branche en dessous du SMIC, même un chef d'équipe ne sera plus qu'à quelques euros au-dessus... La solidarité nationale promise avec le monde d'après n'existe pas avec ce patronat avide de toujours plus de bénéfices. Ensemble réagissons ! Salarié-es des centres d'appels, de l'accueil, de la traduction, du recouvrement, du télé-secrétariat ou de l'animation commerciale c'est le moment !!!

Les fédérations CGT-FSE, FO-FEC et SUD-Solidaires exigent une augmentation des salaires immédiate et une prime COVID pour tous et toutes les salarié-es. Nous ne pouvons pas accepter un zéro plus zéro !!!

La grève est un droit, vous êtes donc bien entendu protégés en cas d'hésitation ou de problème vous pouvez nous contacter !

**Toutes et tous en grève !
24 et 25 MARS 2021**



CGT FSE : 263, rue de Paris - Case 421 - 93514 Montreuil - Tél : 01 55 82 89 4
FO FEC : 54 rue d'Hauteville 75010 Paris - Tél : 06.31.86.80.41
SUD P2ST : 25/27 rue des envierges 75020 Paris - Tél : 06.61.70.49.49

NOUS CONTACTER : Mail : sudsolidairesaccueil@gmail.com
Tél : 01 44 62 12 20

Adresse : SUD PTT 25/27 rue des envierges 75020 Paris

Facebook : @sudsolidairesaccueil
site internet: sudpenelope.fr

Application mobile

